



Séance du 28 janvier 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	M. Guy Paquier M. Frédéric Grosjean

43 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Moret Neyroud, Thibault Muller, Verena Gubler, Nicolas Rosat, Raffaella Vitelli, Jean-Yves Tharin, Luc-Olivier Suter, Cédric Morier, Anaïs Piguet, Véronique Martin Capriati, Paula Spruyt. Ne s'est pas excusé : M. Daniel Favre.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2024

M. Pieter Volgers demande de rajouter « les coûts opérationnels » dans sa question pour la commission ad hoc sur l'impact financier pour la commune dans le cadre de la sortie du réseau AJEMA.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté par 39 oui, 4 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président rappelle que la séance du Conseil communal du 25 février 2025 aura lieu à la Maison de Ville.

Il informe que, dorénavant, les documents déposés dans l'espace réservé ne comporteront plus de signature. Cette mesure vise à faciliter leur recherche. Les versions signées seront quant à elles conservées pour l'archivage.

Il félicite ensuite Tania et Dan Rapin qui sont devenus parents du petit Isaac le 9 janvier 2025.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Election membre de la Commission de Gestion (CoGEST)

Le Président informe que, suite à la démission de cette commission de Mme Verena Gubler en raison de contraintes d'agenda, un nouveau membre doit être élu pour la Commission de Gestion. Il invite les conseillers à soumettre des propositions.

Mme Kirsti de Mestral présente la candidature de Mme Marlène Matos Mendes qui accepte. En l'absence d'autres candidatures, Mme Matos Mendes est élue membre de la Commission de Gestion par acclamation.

4. Rapport de la commission - Préavis no 10/24 – Règlement de la taxe de séjour

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN.

La commission des Finances prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et
- autorise la Municipalité à mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 10/24 – Règlement de la taxe de séjour est accepté avec 42 oui et 1 abstention.

Mme la Municipale Catherine Zweifel remercie la commission des finances pour son travail. Elle ajoute que, pour la catégorie des locations type Airbnb, cette mesure sera entièrement bénéfique, car elle permettra d'identifier les propriétaires concernés et de les rencontrer. De plus, une perception sera instaurée pour les bateaux en séjour touristique, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Les élèves des écoles privées seront également pris en compte, et une taxation par personne remplacera celle par emplacement pour les campings saisonniers. Toutes ces mesures généreront des revenus supplémentaires pour l'ARCAM, au bénéfice des communes qui utilisent ces fonds. Elle remercie à nouveau chaleureusement les conseillers pour leur vote.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport de la commission – Préavis no 11/24 – Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel ARASMAC

M. Nicolas Pulfer, en l'absence de M. Jean-Yves Tharin, donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, pris les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Décide
 - D'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC avec effet au 31 juillet 2025

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Thomas Buchanan demande des précisions sur la composition des coûts ponctuels d'opération estimés à CHF 20'000.00.

Mme la Municipale Sandra Linder précise que ce montant correspond aux opérations comptables liées à une sortie du réseau AJEMA en cours d'année. Il sera réparti entre les communes au prorata et pris en charge par l'ASSAGIE.

M. Pieter Volgers remercie tout d'abord la commission ad hoc pour son travail. Cela dit, certaines choses l'interpellent et le dérangent. Il se demande pourquoi ce préavis a été rédigé, si ce n'est à la demande de l'ASSAGIE, et quel en est le véritable objectif. Il a l'impression que l'ASSAGIE pousse à travers ce préavis sa responsabilité sur la Municipalité et le Conseil communal. Il pose ensuite deux questions à la commission : Premièrement, il est mentionné qu'on s'attend à une opération blanche, mais comment cela est-il possible si Morges, qui effectue les mêmes démarches, prévoit une réserve de CHF 2 millions ? Deuxièmement, quelles seraient les conséquences en cas de refus du Conseil communal ?

M. Nicolas Pulfer répond à la première question en reconnaissant que la commission s'est posé la même question, d'autant que la Municipalité aurait pu prendre cette décision sans l'avis du Conseil communal. Cependant, étant donné le nombre de questions soulevées par les conseillers lors de la présentation du préavis, celui-ci permettait à la commission ad hoc de clarifier la situation. La rencontre avec Mme la Municipale Sandra Linder a permis de répondre à de nombreuses interrogations. Pour la commission, cette décision n'a pas été prise à la légère, mais résulte d'une réflexion approfondie. L'AJEMA rencontre des difficultés, et de nombreuses communes s'en retirent. Les précisions apportées par Mme la Municipale Sandra Linder les ont convaincus que la décision était justifiée.

Concernant les conséquences d'un refus du Conseil communal, M. Nicolas Pulfer admet qu'elles restent incertaines, puisque la Municipalité a la possibilité de décider seule de sortir de l'AJEMA. Il reste encore des points d'interrogation pour la suite, notamment parce que la nouvelle structure n'est pas encore en place. Cependant, la question du personnel a été prise en compte ainsi que la réduction de la taille du réseau.

Mme la Municipale Sandra Linder précise qu'il ne s'agit pas d'une demande de l'ASSAGIE de présenter ce préavis, mais une demande de l'ARASMAC.

Concernant les conséquences d'un refus du préavis par le Conseil communal, la commune faisant partie de l'ASSAGIE, un hiatus se créerait entre l'accueil parascolaire, déjà assuré à Aubonne, et l'accueil préscolaire. L'objectif actuel étant de regrouper l'ensemble de l'accueil, pré et parascolaire, au sein de l'ASSAGIE, un refus placerait Aubonne dans une situation isolée, au milieu des communes ayant adhéré au nouveau réseau. Cela signifierait qu'Aubonne devrait mettre en place les mêmes démarches que l'ASSAGIE pour créer son propre réseau. Les parents ne pourraient placer leurs enfants qu'à Aubonne, et la commune devrait signer des conventions séparées. Ce travail à double entraînerait plus de contraintes et moins de structures disponibles. Elle insiste sur le fait que cette décision a une véritable cohérence.

Elle ajoute qu'à l'origine de l'AJEMA, 500 places d'accueil étaient réparties entre 60 communes. Aujourd'hui, les structures de l'ASSAGIE offrent également 500 places, ce qui témoigne d'un bon développement local.

Avec ce préavis, les parents de la région auront plus de chances d'obtenir une place pour leurs enfants sur place. De plus, les enfants du périmètre seront prioritaires par rapport à ceux des autres réseaux, conformément aux conventions, qui garantissent que les places disponibles soient en priorité attribuées aux enfants du réseau. L'objectif de ces conventions est d'assurer un remplissage optimal des structures.

Elle précise qu'elle ne souhaite pas comparer le cas avec Morges, car la situation y est différente. À Morges, le Conseil communal a demandé un développement, impliquant certains éléments qui ne sont pas comparables à la situation d'Aubonne.

M. Pieter Volgers la remercie pour son explication complète.

M. Trujillo s'interroge sur le bon timing de cette décision et estime qu'il serait peut-être préférable d'attendre des conventions plus concrètes pour disposer d'un préavis plus abouti avant de statuer.

Mme la Municipale Sandra Linder explique que la décision de sortir de l'ARASMAC, discutée avec toutes les communes membres de l'ASSAGIE, a été le point de départ des démarches engagées. Ensuite, le choix a été fait, en concertation avec le périmètre ASSAGIE, de privilégier les parents, dans l'intérêt des enfants, en fonction de l'année scolaire plutôt que d'appliquer strictement la sortie au 31 décembre.

Elle souligne également que si les communes de l'ASSAGIE n'avaient pas été unanimes sur cette sortie, le préavis n'aurait pas été présenté. Bien que l'ARASMAC fonctionne bien, de nombreuses communes ont décidé de partir. Elle assure enfin que le travail sur un nouveau projet d'accueil est bien avancé, avec un dépôt de dossier imminent. Comme il s'agit d'une reprise de structures existantes, la transition devrait être fluide. De plus, les professionnels impliqués connaissent bien le terrain et possèdent l'expérience nécessaire pour mettre en place ce nouveau réseau.

Sur le plan financier, elle précise que l'accueil de jour représente déjà un coût pour la commune, notamment à travers les contributions versées à l'AJEMA. Le passage à l'ASSAGIE entraînera une simple réallocation de ces coûts, rendant l'opération quasiment neutre financièrement. La seule manière de réduire les coûts serait de développer les structures d'accueil. De nouveaux projets sont par ailleurs à venir dans des communes voisines.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 11/24 – Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel ARASMAC est accepté avec 40 oui et 2 abstentions.

Mme la Municipale Sandra Linder remercie les conseillers pour leur vote quasi unanime. Elle précise encore que le réseau ASSAGIE est chargé de recevoir les financements et de les redistribuer aux structures d'accueil, comme Pomme-Cannelle et l'AEMA. Ces associations continueront à gérer leur propre personnel et à assurer l'accueil des enfants, tandis que l'ASSAGIE se concentrera sur la gestion des financements et des subventions. Ce n'est donc pas l'ASSAGIE qui prend en charge directement l'accueil des enfants.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder informe que le déménagement des élèves de 1-4P à l'école de Féchy s'est bien déroulé. Les élèves et les enseignants prennent leurs marques, la satisfaction est présente et tout se passe bien avec les bus pour les petits.

Cependant, elle signale des problèmes avec Car Postal concernant les bus scolaires des plus grands et les bus de ligne, à savoir des retards, des bus manquants, des arrêts modifiés, etc. Des mesures sont en cours avec Car Postal. Elle insiste pour que chacun remonte les problèmes rencontrés avec Car Postal, en précisant le jour, l'horaire et la destination du bus, afin que la Municipalité puisse transmettre les cas précis à l'entreprise. Elle ajoute que ces problèmes sont présents depuis quelques mois déjà mais qu'ils se sont amplifiés avec le nouvel horaire fin 2024.

Elle annonce ensuite qu'à partir de cette fin de semaine, une importante coupe de bois aura lieu au Parc Aventure et près de la piscine. Il s'agit d'un éclaircissement nécessaire pour prévenir le dépérissement des arbres. Elle rappelle qu'il est impératif de respecter les signalisations lorsqu'on se trouve à proximité d'un chantier.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 78% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 69% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 107% de CHF 90'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 66% de CHF 230'000.00

- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 52% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 78% de CHF 135'000.00
- Aménagements routiers chemin des Allobroges : 63% de CHF 713'000.00
- Création escaliers de secours et couvertures préau Cœur : 74% de CHF 111'550.00
- Acquisition groupes électrogènes STEP et eau : 66% de CHF 215'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 38% de CHF 192'000.00
- Récupération des eaux de pluie aux serres et équipement place gens du voyage : 88% de CHF 108'000.00
- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 2% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 65% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 0% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00

Taux moyen de la dette : 1.28%. Etat de la dette au 31.12.2024 : CHF 20'317'750.00.

Mme la Municipale Catherine Zweifel revient sur la demande de Mme Patricia Baiutti Rouvenaz lors du dernier Conseil qui était de savoir si la Municipalité pouvait offrir des minutes de e-bike aux habitants de Montherod pour compenser la baisse de l'offre des bus. Elle annonce qu'elle est actuellement en discussion avec Pick-e-Bike et qu'elle reviendra au prochain Conseil avec des informations.

Toujours concernant Pick-e-Bike, elle annonce que malheureusement les membres de l'Association Littoral Parc n'ont pas souhaité continuer la collaboration avec eux et que la station qui se trouve à côté de l'hôtel Afterwork sera démantelée la semaine prochaine. Néanmoins, l'objectif 2025 de Pick-e-Bike est d'améliorer ses services et notamment en renouvelant sa flotte. De nouveaux vélos sont en développement, plus accessibles, plus stables et mieux connectés.

M. le Municipal Olivier Gétaz indique que le préavis pour le MEP pour l'aménagement de la place de la Gare est en préparation. Il rappelle que la procédure MEP consiste à mandater plusieurs bureaux d'architectes en parallèle, sélectionnés par un jury lors de la phase de présélection. Cela permet à la Municipalité de suivre l'évolution des études. À l'issue de la procédure, la Municipalité disposera de plusieurs propositions architecturales pour juger et choisir le projet lauréat. Le jury est composé de membres de la Municipalité, des services communaux et de professionnels.

Il indique ensuite que le Plan Directeur des routes est en phase de finalisation. Un préavis municipal sera présenté prochainement.

Concernant le plan d'affectation du Chêne, il informe que la Municipalité est en pleine révision du règlement 47 OAT. Actuellement, le secteur concerné par le PA Le Chêne est

principalement régulé par un plan d'extension partiel (PEP), approuvé le 20 juin 1964, ainsi que par le plan des zones en vigueur, validé par le Conseil d'Etat le 30 janvier 1976. La Municipalité souhaite ainsi actualiser la planification du quartier du Chêne en élaborant un nouveau PA. L'objectif est d'adapter les documents de planification à la réalité actuelle du quartier et de garantir leur conformité avec les objectifs et les mesures en matière d'aménagement du territoire.

Il annonce ensuite que l'étude d'implantation pour les aménagements sportifs du Chêne est lancée.

Finalement concernant le PECC, il informe que tous les acteurs seront réunis avec la commission énergie et environnement, afin de faire un point sur les actions menées au cours des deux dernières années et sur celles à venir, ainsi que sur les objectifs fixés pour 2025. Une collaboration est envisagée avec le Parc Jura vaudois pour organiser des ateliers, des formations et des journées de sensibilisation.

M. le Syndic Yves Charrière annonce le bouclage du préavis no 01/20 sur la Caserne du feu du SDIS Etraz-Région. Il est heureux d'annoncer que, malgré des coûts dépassés pour les études complémentaires, les coûts de construction ont pu être réduits. Une autre bonne surprise réside dans le fait que les subventions ont été plus importantes que prévu. En revanche, le poste « divers et imprévus » a entraîné des hausses de coûts. En fin de compte, le coût net de cette caserne s'élève à CHF 5'183'657.00, soit 83'693.00 de moins que ce qui était initialement prévu, tout en ayant ajouté des prestations supplémentaires, telles qu'une station de lavage et un karcher. Il précise que cette bonne maîtrise des coûts est dû aux équipes des deux législatures.

Ensuite, il revient sur la parcelle 959 située dans le secteur du Lignolat, et qui fait l'objet d'une demande de permis de construire. L'arrêt du CDAP a statué en faveur de l'impossibilité de délivrer ce permis. Le constructeur a alors formé un recours auprès du Tribunal Fédéral, espérant voir la cause suspendue jusqu'à l'élaboration du plan d'affectation communal, avec une suspension fixée à 2026. Cependant, le 9 janvier 2025, le Tribunal Fédéral a décidé de ne pas suspendre la procédure et a ordonné la reprise de la cause. Cela signifie que, très prochainement, l'avocat de la commune devra répondre au recours dans un délai imparti. Cette situation a également des répercussions sur une deuxième affaire impliquant ce même constructeur, qui a fait opposition à la zone réservée du secteur Vieille ville. Ces deux affaires auront une incidence directe l'une sur l'autre, ce qui signifie que, pour le secteur Vieille ville, il y aura la possibilité d'agir de manière plus ferme avec cette zone réservée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Charles Gabella prend la parole suite aux informations données sur la caserne des pompiers. Il souhaite savoir si la répartition des charges, selon le vœu de la commission des

finances à l'époque, a été redistribuée de manière plus favorable pour la commune d'Aubonne. Sa deuxième question porte sur le PACom, il aimerait connaître son état d'avancement.

Concernant la caserne des pompiers, M. le Syndic Yves Charrière le renvoie au rapport de gestion de l'année 2024, qui explique tout en détail. En résumé, la répartition est plus favorable pour la commune d'Aubonne, qui ne paye que ce qu'elle doit à l'assemblée de commune SDIS Etraz-Région, au prorata du nombre d'habitants. Il n'y a pas de frais complémentaires que la commune d'Aubonne aurait à payer simplement parce qu'elle possède une caserne sur son sol.

Pour ce qui est du PACom, M. le Syndic Yves Charrière indique que le travail de la Municipalité est terminé et que les documents sont quasiment prêts à être envoyés aux services de l'Etat.

M. Yves Meylan, qui avait participé à la commission de la rénovation de la Tour, a constaté avec stupéfaction des lambeaux de surface qui tombaient. Il souhaite avoir des informations, six ans après la réfection. Il se demande si l'entreprise qui a réalisé les travaux prend la responsabilité de ce problème et comment cela se passe.

M. le Syndic Yves Charrière affirme avoir été tout aussi stupéfait de constater ces problèmes il y a environ un mois. Le périmètre a été sécurisé. Il ne peut pas dire s'il s'agit d'une malfaçon ou d'une autre cause pour le moment. Il précise que les produits utilisés sur les bâtiments historiques sont parfois moins résistants, ce qui pourrait expliquer la situation, mais les investigations continuent.

M. Pieter Volgers prend la parole pour indiquer que comme il l'avait annoncé lors de la précédente séance, il n'a pas voté ce soir lors du vote sur le préavis no 11/24.

Mme Kirsti de Mestral indique que les déprédations sur la boîte à livres et à la gare des bus continuent.

M. Christophe Hostettler demande où en est la réfection du Chemin des Mûriers. M. le Municipal Olivier Gétaz indique avoir reçu un gros dossier de préavis élaborés par différents services, accompagné de nombreuses recommandations. L'idée est de réunir ces parties prenantes afin de discuter de la suite.

Mme Valérie André indique que le prochain Conseil sera déplacé en raison du spectacle des Ephémères, qui se déroulera à l'Aula du Château d'Aubonne du 21 février au 9 mars 2025. Les locations sont ouvertes à la papeterie d'Aubonne, et elle encourage chacun à venir assister à l'événement.

M. Dan Rapin annonce qu'il se retire du Conseil communal d'Aubonne suite à son déménagement dans la ville de Morges. Il remercie pour les apprentissages, les échanges et les débats enrichissants vécus au cours de ces 3 années et demie, en soulignant que ce fut un réel plaisir de travailler.

Mme Florence Widmer indique avoir reçu la newsletter mentionnant l'opération Coup de balai, prévue les 28 et 29 mars 2025, organisée par certaines communes voisines, mais pas par Aubonne. Elle souhaite savoir pourquoi la commune n'y participe pas. M. le Municipal

Laurent Auchlin indique que l'opération Coup de balai aura effectivement lieu avec les écoles, mais qu'elle n'a pas été ouverte à la population cette année en raison du très faible intérêt manifesté l'année précédente.

M. Trujillo revient sur l'offre Pick-e-Bike et se demande s'il serait possible de négocier les termes de l'offre afin d'ajouter des prestations qu'il considère manquantes. Mme la Municipale Catherine Zweifel indique qu'elle reviendra sur ce sujet le mois prochain et elle l'espère avec de bonnes nouvelles.

Le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h22 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 25 février 2025 à 20h15 à la Maison de Ville. Il invite l'assemblée à un apéritif pour fêter la nouvelle année.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire